

Communiqué de presse du 7 avril 2016

PRIVATISATION DE L'AEROPORT LYON ST EXUPERY

L'ACENAS CONTRE ATTAQUE

Forte de plus de 6.000 adhérents, l'association des riverains de l'aéroport de Lyon St Exupéry, ACENAS engage une action en justice contre le cahier des charges de la privatisation de l'aéroport de Lyon St Exupéry. L'Etat demande au repreneur de doubler le trafic aérien et de créer une plateforme de fret (HUB) pour le sud de l'Europe. Cette nouvelle orientation FRET de l'aéroport est une catastrophe environnementale pour les habitants de l'Est Lyonnais avec l'augmentation du trafic routier, ferroviaire et aéroportuaire de jour comme de nuit.

Le processus de privatisation de l'aéroport de Lyon avec la vente de 60% des parts de l'État est en marche. Le cahier des charges diffusé début mars décrit le développement de l'aéroport, tel que l'État l'impose au repreneur. L'ACENAS n'est pas d'accord avec le projet aéroportuaire qui prévoit un doublement du trafic à 20 millions de passagers en 2035 et la création d'un HUB FRET pour le sud de l'Europe. La vocation même de l'aéroport est modifiée avec une nouvelle orientation vers le transport de marchandises. L'impact pour les habitants de l'Est Lyonnais est désastreux. En plus des avions de jour comme de nuit, le trafic routier et ferroviaire risque d'exploser.

Après la conférence de Paris de 2015 sur le climat (COP21), il n'est pas acceptable que les habitants de l'Est Lyonnais, déjà très impactés par les nuisances de multiples infrastructures, soient encore davantage pénalisés.

Après plus d'un an de rencontres avec les décideurs dans le cadre du projet de privatisation, l'ACENAS attend toujours des mesures concrètes de protection des riverains et en particulier l'interdiction des vols de nuit sur la plateforme aéroportuaire.

En l'absence de réponse, l'ACENAS a décidé d'introduire une action en justice pour faire valoir les droits des habitants à vivre dans un environnement sain. La santé, en particulier celle des enfants est en jeu c'est pourquoi il est important que l'État révise son projet et prenne en compte l'aspect humain et environnemental. Si l'État ne défend pas les riverains, un repreneur privé intéressé par le seul profit financier ne le fera certainement pas

Me Étienne TETE, avocat spécialisé dans le droit de l'environnement, vient de déposer le recours contre l'État au Conseil d'État et représentera ACENAS devant la justice française.

<u>A propos de l'ACENAS</u> Créée en 1997, l'Association contre l'Extension et les Nuisances de l'Aéroport de Lyon St Exupéry fait partie des plus importantes associations de France pour la défense des riverains d'aéroport. Avec plus de 6 000 adhérents dans l'Ain, l'Isère et le Rhône, l'ACENAS agit à différents niveaux : information des populations, rencontres des élus, négociations avec les décideurs, actions en justice (actuellement recours contre la DTA Plaine St Ex). Site internet <u>www.acenas.fr</u>